

ORDRE DU JOUR
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 22 MARS 2026 A 10 HEURES 30

- Installation du Conseil Municipal,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire,
- Election des Adjoints au Maire,
- Adoption de la charte de déontologie des élus municipaux,
- Fixation des indemnités mensuelles de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués,
- Délégations données par le Conseil Municipal au Maire.

Neuvecelle, le 16 mars 2026

Le Maire,



Nadine WENDLING
